

Association Diocésaine de Cambrai
Association
Siège social : 11 rue du grand séminaire BP 149
59403 CAMBRAI CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Association Diocésaine de Cambrai
Association
Siège social : 11 rue du grand séminaire BP 149
59403 CAMBRAI CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

Monseigneur,

Pères,

Mesdames et Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Cambrai, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit, dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 qui expose le changement de méthodes comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les comptes de l'Association Diocésaine résultent de l'agrégat des comptes de 11 établissements qui sont :

- La Curie,
- Les 49 paroisses
- Les 11 doyennés,
- La Maison du Diocèse,
- Le Service des Pèlerinages,
- Sainte Rita, Notre Dame des Haies, la revue « Eglise de Cambrai », Laudato SI, le Service d'Initiation Chrétienne, le Service des Jeunes Catho de Cambrai.

Nous avons procédé à l'audit des comptes de chacun de ses établissements et nous nous sommes assurés de la neutralisation des opérations réciproques dans le cadre de cette agrégation.

Nous avons porté un intérêt particulier aux principes comptables appliqués et au caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment en ce qui concerne :

- La valorisation des valeurs mobilières de placement et l'évaluation de la provision pour risque de dépréciation du portefeuille des titres financiers à la clôture de l'exercice ;
- Les ressources de l'association particulièrement le denier et les legs dont le détail est présenté aux pages 18 et 19 de l'annexe ;

D'autre part, nous avons procédé à la revue analytique et comptable des paroisses, des doyennés et des autres établissements composants l'Association diocésaine.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la partie « observation » du présent rapport, la note de l'annexe « Principes et méthodes comptables » expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes, ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

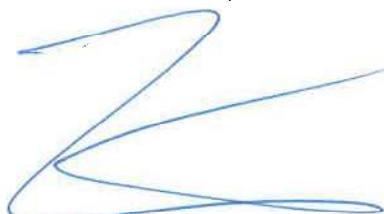
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Ce rapport a été établi à la date à laquelle l'ensemble des informations nécessaires a été mis à notre disposition et analysé de manière appropriée.

Fait à VALENCIENNES, le 26/06/2026

FITECO,
Commissaire aux Comptes



François-Xavier ZALISZ
Associé

Association Diocésaine de Cambrai
Association
Siège social : 11 rue du grand séminaire BP 149
59403 CAMBRAI CEDEX

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

ASS DIOCESE DE CAMBRAI

Exercice clos le 31/12/2025

Bilan Actif - Transition

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Frais d'établissement (I)				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires (2)	20 181	19 533	648	1 002
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL	20 181	19 533	648	1 002
Actif immobilisé	Terrains	2 333 166	64 234	2 268 931	1 219 352
	Constructions	46 145 079	24 326 457	21 818 622	15 717 681
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 197 758	3 436 627	761 131	826 326
	Immobilisations corporelles en cours				363 208
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 307 657		1 307 657	
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL	53 983 661	27 827 319	26 156 342	18 126 569
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	563 099	75 073	488 026	573 602
Actif immobilisé	Participations et créances rattachées				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	229 587		229 587	528 578
	Autres immobilisations financières	2 202		2 202	1 300
	TOTAL	231 789		231 789	529 878
	Total (II)	54 798 733	27 921 925	26 876 808	19 231 052
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	72 419		72 419	108 893
	Créances reçues par legs ou donations	119 752		119 752	370 471
	Autres créances	701 639		701 639	1 551 876
	Charges constatées d'avance	129 965		129 965	
	TOTAL	1 023 775		1 023 775	2 031 241
	Valeurs mobilières de placement				36 843 001
Actif circulant	Instruments de trésorerie				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	37 088 731	1 074 338	36 014 393	
	Disponibilités	3 505 744		3 505 744	3 895 965
	Charges constatées d'avance				154 208
	Total (III)	41 618 252	1 074 338	40 543 913	42 924 418
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	96 416 985	28 996 263	67 420 721	62 155 470
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Grant Thornton

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

Page : 5 / 60

ASS DIOCESE DE CAMBRAI

Exercice clos le 31/12/2025

Bilan Passif - Transition

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 835 769	1 753 819
	Fonds propres complémentaires	5 216 224	5 216 224
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	689 910	
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	19 955 946	20 824 710
	Report à nouveau	19 673 498	19 370 413
Excédent ou déficit de l'exercice		6 377 557	176 044
Situation nette (sous-total)		53 748 907	47 341 212
Fonds propres consommables	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	180 645	206 028
	Provisions réglementées		
	Total (I)	53 929 553	47 547 241
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	673 081	998 906
	Fonds dédiés	1 153 149	1 134 615
	Total (II)	1 826 231	2 133 522
Provisions	Provisions pour risques	384 000	404 428
	Provisions pour charges	9 341 326	9 307 685
	Total (III)	9 725 326	9 712 114
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	57 115	771 721
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	250 054	307 540
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	304 933	296 107
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		18 785
	Autres dettes	1 060 135	1 042 622
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	267 371	325 813
Total (IV)		1 939 610	2 762 592
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		67 420 721	62 155 470
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Grant Thornton

Page : 6 / 60

ASS DIOCESE DE CAMBRAI
Exercice clos le 31/12/2025
Compte de résultat - Transition

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	598 054	44 907
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	2 729 078	3 018 312
	<i>dont parrainages</i>		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	25 382	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable	281 251	298 232
	Ressources liées à la générosité du public	5 361 459	5 392 100
	<i>Dons manuels</i>	4 180 413	4 284 438
	<i>Mécénats</i>	55 303	32 383
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	1 125 743	1 075 279
	Contributions financières	118 373	18 286
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		67 703
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	317 295	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	736 370	191 095
	Autres produits	9 243 058	1 674 714
	Total des produits d'exploitation (I)	19 410 324	10 705 353
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	43 915	44 251
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	5 801 982	5 375 932
	Aides financières	465 204	495 258
	Impôts, taxes et versements assimilés	330 675	361 113
	Salaires et traitements		1 946 927
	Salaires	1 875 561	
	Charges sociales		1 024 063
	Cotisations sociales	1 015 956	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 565 106	1 511 973
	Dotations aux provisions	345 414	559 247
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	342 354	
	Reports en fonds dédiés	433 149	151 768
	Autres charges	931 160	410 568
	Total des charges d'exploitation (II)	13 150 481	11 881 106
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		6 259 843	-1 175 753

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Grant Thornton

Page : 7 / 60

ASS DIOCESE DE CAMBRAI

Exercice clos le 31/12/2025

Compte de résultat - Transition

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	317 507	
	Autres intérêts et produits assimilés	15 101	387 149
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		37 980
	Reprises sur dépréciations et provisions	226 492	
	Différences positives de change	4 293	
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		531 361
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	288 168	
	Total des produits financiers (III)	851 564	956 491
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	541 682	295 429
	Intérêts et charges assimilés	174	891
	Différences négatives de change	4 797	101
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		9 911
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	185 489	
Total des charges financières (IV)		732 144	306 333
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		119 419	650 157
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		6 379 262	525 595
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		164 497
	Sur opérations en capital		949 161
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		12 000
	Total des produits exceptionnels (V)	12 000	1 125 659
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		3 303
	Sur opérations en capital		396 324
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VI)		399 628
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		12 000	726 030
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		13 705	24 390
Total des produits (I + III + V)		20 273 889	12 787 504
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		13 896 331	12 611 459
EXCÉDENT OU DÉFICIT		6 377 557	176 044
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Le Commissaire aux Comptes
TOTAL Pour FITECO
Le chargé du mandat

Grant Thornton

Page : 8 / 60

Préambule

L'Association Diocésaine de Cambrai, ayant pour objet social le culte, est spécialisée dans le secteur des activités des organisations religieuses. L'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'Archevêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

Annexe au bilan avant affectation du résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total actif et passif est de 68 205 709 € et au compte de résultat de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025 dégageant un bénéfice de 6 377 557 €.

Cette annexe fait partie intégrante des comptes annuels avec le bilan et le compte de résultat.

Ces comptes ont été arrêtés par Monseigneur Dollmann, Evêque, Président de l'Association Diocésaine de Cambrai, son trésorier en collaboration avec l'économe diocésain.

Ces comptes annuels de l'Association Diocésaine qui vus sont présentés comprennent ceux de :

- La Curie ;
- Les 49 paroisses et les 11 doyennés ;
- La Maison du Diocèse ;
- Le Service des Pèlerinages ;
- Sainte Rita à Curgies ;
- Notre Dame des Haies ;
- La Revue "Eglise de Cambrai" ;
- Laudato Si ;
- Le Service d'Initiation Chrétienne ;
- Le Service des Jeunes Catho Cambrai ;
- Le Diaconat

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Faits caractéristiques

- 1/ Dissolution de l'association Valenciennes Hainaut générant un produit de 1.3 millions d'euros
- 2/ Dissolution de l'association Avesnois Thiérache générant un produit de 1.1 millions d'euros
- 3/ Dissolution de l'association Douaisis Ostrevant générant un produit de 1.9 millions d'euros
- 4/ Dissolution de l'association Sambre et Hainaut générant un produit de 0.8 millions d'euros
- 5/ Dissolution de l'association Escaut Cambrésis générant un produit de 2.4 millions d'euros
- 6/ Dissolution de l'association Louis Hardy générant un produit de 0.4 millions d'euros
- 7/ Une provision pour risque de 300 000 € a été constatés en lien avec le fonds SELAM

Autres éléments

L'avance au syndicat ecclésiastique d'un montant de 107 537 € est couverte par les éléments bilantiels de la structure à savoir un bien immobilier (presbytère d'Aniche).

Avantages et ressources provenant de l'étranger : Diocèse de Lausanne – Fribourg : 63 000 €

Liste des paroisses et doyennés :

Doyenné du Val de Sambre			
	Nom de la paroisse	Localité de la maison parossiale	Doyennés
1	NOTRE DAME DE GRACE – ST VAAST ST GERY DE CAMBRAI	Cambrai	Doyenné de Cambrai
3	SAINT MARTIN EN OSTREVANT	Bouchain	
4	SAINT CLAUDE DE LA SENSEE	Gœulzin	
5	SAINT PAUL DU HAUT ESCAUT	Marcoing	
6	SAINT BERNARD DU HAUT ESCAUT	Crévecœur sur l'Escarot	Doyenné de l'Escarot et Senelle
7	SAINT JOSEPH EN CAMBRESIS	Carrières	
8	BENHEUREUX CARL EN CAMBRESIS	Avesnes les Aubert	
9	SAINT JOSEPH EN SOLESMOIS	Saulzoir	
10	SAINT DENIS EN SOLESMOIS	Cambraisais Est	Doyenné du Cateau Cambrésis
11	SAINT MAXELLE EN CAMBRESIS	CAUDRY	
12	SAINT ANNE EN CAMBRESIS	Clary	
13	NOTRE DAME DE LA FRATERNITE	Le Cateau Cambrésis	
14	NOTRE DAME DES 2 HELPES	Dompiere sur Helpe	Doyenné de l'Avesnois
16	SAINT CLAUDE EN AVESNOIS	Fournies	
17	SAINT HILTRUDE EN AVESNOIS	Solre le Château	
18	SAINT BERTILLE EN AVESNOIS	Colleret	
19	NOTRE DAME D'AYDE EN VAL DE SAMBRE	Jeumont	Doyenné du Val de Sambre
20	SAINT ALDEGONDE EN VAL DE SAMBRE		
	Val de Sambre		
21	SAINT WAUDRU EN VAL DE SAMBRE	Maubeuge	
22	SAINT VINCENT EN VAL DE SAMBRE	Hautmont	Doyenné du Pays de Mormal
23	SAINT JOSEPH EN VAL DE SAMBRE	Aulnoye Aymeries	
24	SAINT ROCH EN MORMAL	Landraies	
25	SAINT JEAN DE BOSCO EN MORMAL	Le Quesnoy	
26	SAINT PIERRE EN BAVAISIS	Bavay	Doyenné des marchés du Hainaut
27	SAINT MARIE GORETTI EN HAINAUT	Onnaing	
28	SAINT FRANÇOIS EN VAL D'ESCAUT	Vieux Condé	
29	SAINT JACQUES EN VAL D'ESCAUT	Escoutpont	
30	SAINT JEAN DU MONT D'ANZIN	Anzin	Doyenné de Valenciennes
31	NOTRE DAME DU SAINT CORDON	Valenciennes	
32	SAINT ELOI DE LA RHONELLE	Marly	
33	SAINT BERNARD DE L'ONTENELLE	Maing	
34	SAINT VINCENT DE PAUL EN VALENCIENNOIS	Valenciennes	Doyenné du Denaisis
35	NOTRE DAME DE BONNE ESPERANCE	Hérin	
36	SAINT BARBE DU HAINAUT	Wailers	
37	SAINT REMFROYE EN DENAISIS	Denain	
38	SAINT BERNADETTE EN DENAISIS	Douchy les mines	Doyenné de l'Ostrevant
39	BENHEUREUX MARCEL CALLO EN DENAISIS	Escoudain	
40	SAINT JEAN BOSCO EN OSTREVANT	Somain	
41	SAINT LAURENT EN OSTREVANT	Aniche	
42	SAINT VINCENT DE PAUL EN OSTREVANT	Pecquencourt	Doyenné de Douaisis
43	SAINT CHRISTOPHE EN DOUAISIS	Dechy	
44	SAINT MAURAND SAINT AME DE DOUAI	Douai	
45	SAINT FRANÇOIS D'ASSISE EN DOUAISIS	Douai	
46	SAINT JEAN XXIII EN DOUAISIS	Auby	

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

47	NOTRE DAME DE LA PAIX EN PEVELE	Râches	Doyenné du Pévèle Scarpe
48	SAINTE MARIE EN PEVELE SCARPE	Orchies	
49	SAINT ELOI EN PEVELE	Lecelles	
50	SAINTE ODILE DU HAINAUT	Fines les Mortagne	
51	SAINT AMAND D'ELNON	St Amand	

CURIE	5 639 343.02
MAISON DU DIOCESE	10 362.26
EGLISE DE CAMBRAI	9 455.52
PELERINAGES	4 687.42
PAROISSES	915 202.75
DOYENNES	- 259 296.96
SAINT RITA DE CURGIES	59 515.59
SERVICE D'INITIATION CHRETIENNE	- 3 148.86
DIACONAT	- 3 090.12
LAUDATO SI	- 2 759.82
JEUNES CATHO CAMBRAI	- 4 546.94
NOTRE DAME DES HAIES	11 833.72
TOTAL	6 377 557.58

Le Commissaire aux Comptes
 Pour FITECO
 Le chargé du mandat

Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 (la première application obligatoire de ce dernier règlement est pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2025), et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1^{er} janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
 - o Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - ♣ Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - ♣ Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

- ♣ Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Tableau des impacts application ANC 2022-06

Avant ANC 2022-06			Après ANC 2022-06		
n° de comptes	Intitulés	montant	n° de comptes	intitulés	montant
#775	Produits cessions immobilisations	919 754	#752	Produits cessions immobilisations	919 754
#675	VNC cessions immobilisations	429 597	#652	VNC cessions immobilisations	429 597
#6712	Amendes, pénalités	1 585	#65820010	Amendes, pénalités	1 585
#791	Transferts de charges	36 033	#649	Remboursements charges personnel	36 033
#777	QP subvention virée au résultat	25 382	#747	QP subvention virée au résultat	25 382
Totaux		1 412 351			1 412 351

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations, ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus).

Les presbytères, églises et chapelles, calvaires construits de longue date, souvent antérieurement à la loi de 1905 qui régit les associations culturelles, ont été reconstitués de leur valeur d'usage ou de leur coût de reconstruction. Parfois, il manque même les actes de propriétés. Toutefois, compte tenu de leur ancienneté et des faits ci-avant évoqués, ces constructions n'ont jamais été valorisées à l'actif du bilan. De plus, l'essentiel de leurs composants est historiquement amorti. Le tableau ci-après présente les biens concernés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Nature des biens	Durée
Logiciels	3 ans
Eglises, chapelles	20 à 30 ans
Locaux hors églises	20 à 30 ans
Agencements	5 à 10 ans
Mobilier	5 à 20 ans
Matériels de bureau	3 à 5 ans

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	20 182	-	-	-	20 182
Immobilisations corporelles	Terrains	1 283 587	1 072 449	22 870	-	2 333 167
	Constructions	39 107 430	7 841 721	804 072	-	46 145 079
	Install. Tech., mat., outillage	460 979	2 887	2 872	-	460 993
	Install. générales, ag. Am. Divers	56 746	1 265	-	-	58 011
	Matériel de transport	108 441	8 332	-	-	116 773
	Mat. bur., informatique, mobilier	3 481 457	120 547	40 023	-	3 561 981
	Immo. Corp. En cours	363 209	1 428 976	484 527	-	1 307 658
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	44 861 848	10 476 177	1 354 364	-	53 983 662
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. Financières	529 878	48 323	346 411	-	231 790
	Total IV	529 878	48 323	346 411	-	231 790
Total général		45 411 908	10 524 500	1 700 774	-	54 235 633

Le Commissaire aux Comptes
 Pour FITECO
 Le chargé du mandat

Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissement \$ incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	19 179	354	-	19 533
Amortissements corporelles	Terrains	64 235	-	-	64 235
	Constructions	23 389 748	1 423 352	486 643	24 326 457
	Install. Tech , mat , outillage	451 347	3 010	2 298	452 058
	Install. générales, ag. Am. Divers	24 025	5 748	-	29 773
	Matériel de transport	46 052	22 502	-	68 554
	Mat bur , informatique, mobilier	2 759 872	164 911	38 541	2 886 242
	Immo. Grevés de droits	-	-	-	-
	Total III	26 735 279	1 619 522	527 482	27 827 319
Total général		26 754 458	1 619 876	527 482	27 846 852

Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	19 179	354	-	-	-	19 533
Corporelles	26 735 279	1 619 522	-	527 482	-	27 827 319
TOTAL	26 754 458	1 619 876	-	527 482	-	27 846 852

Le Commissaire aux Comptes
 Pour FITECO
 Le chargé du mandat

Actif circulant

Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	-	-	-	-
Autres	759 149	541 682	226 493	1 074 339
TOTAL	759 149	541 682	226 493	1 074 339

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation. Le calcul est fait individuellement pour chaque valeur.

La plus-value latente nette au 31/12/2025 s'élève à 4 392 k€ contre 2 951 k€ en N-1.

Les dividendes ou coupons courus sont provisionnés.

Fonds associatifs

Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	6 970 044	51 804	-	-	30 146	-	-	7 051 994
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	20 824 711	-178 853	-	-	-	-	-	20 645 858
Report à nouveau	19 370 414	303 085	-	-	-	-	-	19 673 499
Excédent ou déficit de l'exercice	176 044	-176 044	-	6 377 558	-	-	-	6 377 558
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	206 028	-	-	-25 382	-	-	-	180 646
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	47 547 241	-	-	6 352 176	-	-	-	53 929 553

L'augmentation des fonds propres sans droits de reprise correspond à une correction du N-1, à savoir l'intégration d'une maison à Rieulay en immobilisations pour 30 146 € en net (brut 84 916 € moins amortissement 54 770 €).

Réserve pour projet associatif

Le « projet associatif » est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association ou de la fondation pour réaliser l'objet social

Intitulé des projets	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert vers le compte 1027)	Montant fin exercice
Réserves	20 824 711		178 853		20 645 858

Provisions, fonds dédiés, autres passifs

Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour risques	404 429	300 000	320 429	384 000
Provisions pour charges sur legs	318 965	1 216	4 122	316 059
Provisions pour grosses réparations	8 988 721	45 414	8 867	9 025 267
Provisions pour dépréciation sur VMP	759 149	541 682	226 493	1 074 339
Dette provisionnée pour congés payés	138 591	138 499	138 591	138 499
TOTAL	10 609 855	1 026 811	698 502	10 938 164

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

- Provisions pour risques : ces provisions sont destinées
 - o Couvrir la dette de la Maison St Jean-Marie Vianney pour 84 000 €
 - o Couvrir le risque fonds SELAM pour 300 000 € (dotation 2025)
 - o Constatation de la perte des sommes avancées aux entités satellites pour 308 000 € en 2025 et reprise de la provision afférente
- Provisions pour grosses réparations : ces provisions sont destinées
 - o Couvrir les travaux à réaliser pour les presbytères et églises non conformes aux normes
 - o Couvrir les grosses réparations des églises à la suite de la prise en compte de l'urgence, revalorisée au coût de l'indice de la construction

Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	346 630		
Provisions pour charges	138 499	541 682	
TOTAL	485 129	541 682	-

La provision pour charges d'exploitation correspond à la dotation provision congés payés.
 La provision pour charges financière correspond à la dotation provision pour dépréciation des VMP

Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	321 418		12 000
Provisions pour charges	138 591	226 493	
TOTAL	460 009	226 493	12 000

La provision pour charges d'exploitation correspond à la reprise provision congés payés.
 La provision pour charges financière correspond à la reprise provision pour dépréciation des VMP

Subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL Montant nominal	496 900			496 900
Total Quotes-parts virées au résultat	290 872	25 382		316 254

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Fonds dédiés des paroisses	508 178	8 871	24 376	492 673
Fonds dédiés Notre Dame des Haies	11 141			11 141
Fonds dédiés La Curie	591 179	134 696	100 656	625 219
Fonds dédiés SIC	19 405			19 405
Fonds dédiés Maison du Diocèse	4 712			4 712
Fonds dédiés legs	998 907	281 873	607 698	673 082
TOTAL	2 133 522	425 440	732 731	1 826 231

Le Commissaire aux Comptes
 Pour FITECO
 Le chargé du mandat

État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	229 587		229 587
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	72 419	72 419	
	Autres	1 486 627	1 486 627	
Charges constatées d'avance		129 965	129 965	
Créances sur Legs		287 137		287 137
TOTAL		2 205 735	1 689 011	516 724

Prêts Accordés en cours d'exercice	46 250
Remboursements obtenus en cours d'exercice	36 812

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		717 420	717 420		
Fournisseurs et comptes rattachés		250 055	250 055		
Dettes fiscales et sociales		304 934	304 934		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		1 184 818	1 184 818		

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

Produits constatés d'avance	267 371	267 371		
Dettes sur Legs	167 384	167 384		
TOTAL	2 891 982	2 891 982		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	Le Commissaire aux Comptes Pour FITECO Le chargé du mandat
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	

Compte de résultat

Résultat par activité

Répartition par nature	Montant
Casuel	1 459 336
Offrandes	823 822
Quêtes	1 054 423
Denier	1 768 391
Pèlerinages	855 768
Troncs	408 496
Messes	355 497
Ressources de l'exercice	6 372 733

Le Commissaire aux Comptes
 Pour FITECO
 Le chargé du mandat

Eléments financiers

Le résultat financier représente un excédent de 119 419 € pour l'exercice 2025.

Les charges financières de l'exercice s'élèvent à 732 144 € et correspondent principalement à :

- Des charges d'intérêts : 174 €
- Des pertes de change : 4 797 €
- Des moins-values mobilières : 185 489 €
- Des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : 541 682 €

Les produits financiers de l'exercice s'élèvent à 851 564 € et correspondent principalement à :

- Des intérêts reçus : 332 609 €
- Des gains de change : 4 293 €
- Des reprises de provision sur titres : 226 492 €
- Des plus-values sur titres : 288 168 €

Legs, donation et assurance-vie

PRODUITS	Montants
Montant <u>perçu</u> au titre d'assurances-vie	123 249
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 089 737
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	95 870
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinées à être cédés	-
Utilisation des fonds <u>reportés</u> liés aux <u>legs</u> ou donations	611 604
TOTAL	1 920 460

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	87 243
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
<u>Report</u> en fonds <u>reportés</u> liés aux <u>legs</u> ou donations	281 873
TOTAL	369 116

Le Commissaire aux Comptes
 Pour FITECO
 Le chargé du mandat

Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	CAC 1	CAC 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	20 226	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires totaux	20 226	

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Autres informations

Engagements reçus

Dès l'acceptation par le Conseil d'Administration de l'Association Diocésaine, les biens meubles et immeubles provenant d'un legs ou d'une donation sont comptabilisés en compte 461 "successions en-cours" des comptes annuels pour une valeur estimée nette des charges d'acquisition pouvant grever ces biens.

Le montant des legs et assurance-vie soldés et constatés en produits durant l'exercice est de 1 212 986 €.

Méthode de comptabilisation des legs :

- En cas de vente d'un bien immobilier reçu en legs, l'inscription est reprise en engagement hors bilan. Les produits du bien (fermages par exemple) sont comptabilisés en recette au fur et à mesure des réceptions. Le gain relatif à la vente est constaté lors de celle-ci
- Lorsque les biens immobiliers sont conservés, les biens inscrits à l'actif via un compte de legs 1911 pour le montant estimé par le notaire. L'association dispose ensuite du bien comme elle le souhaite
- En ce qui concerne les avoirs bancaires et les assurances vies perçus, ceux-ci constituent des produits à comptabiliser

	Brut	Dotations	Reprises	Autres charges	Net
Legs	1 212 986	281 872	611 604	95 000	1 447 718

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Engagements donnés

Charges futures sur legs à recevoir

Les dettes et créances sur legs et successions sont comprises dans le compte spécifique aux legs, par dérogation à l'ANC 2018-06 et 2022-06. L'évaluation des dispositions testamentaires entraînant des charges futures sur les legs autorisés en cours ont été évaluées à 316 059 €. Nous signalons que les dettes sont constituées de :

Succession	Montant	Nature
Lebrun	1 296 €	Messe
Mairesse	126 €	Messe
Goursault	166 345 €	Messe
Jonneaux	7 805 €	Messe
Lefebvre	108 €	Messe
Senez	3 056 €	Messe
Vienne	1 321 €	Messe
Gau	14 602 €	Messe
Blat	877 €	Messe
Carlier	1 102 €	Messe
Carneau	10 671 €	Messe
Cauvin	1 012 €	Taxe foncière
Colin	594 €	Messe
Dehenne	270 €	Messe
Lenotte	98 550 €	Messe
Pestka	7 324 €	Entretien tombe
Lecouffe	1 000 €	Messe

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

Maintien du traitement des prêtres

Lors de l'ordination de chaque prêtre, le diocèse s'engage à assurer ses besoins matériels après sa retraite. Cela se traduit en charges de logement et en éventuel complément de ressources.

Le montant de la charge future du diocèse estimé en tenant compte du nombre de prêtres concernés et de leur espérance de vie, du cout moyen actuel lissé sur trois années Cette charge future est ajustée chaque année en fonction de l'évolution des coûts et de la démographie du clergé.

Le montant estimé s'élève à 3 683 601 € (estimation de 2013).
Le diocèse compte 110 prêtres incardinés dont 44 de plus de 75 ans (données de 2025).

Par décision du conseil, il a été décidé d'octroyer une messe par jour aux prêtres ainés.

Effectif moyen

L'Association Diocésaine de Cambrai compte 47 salariés (40 femmes et 7 hommes) dont 12 cadres.

Répartition des effectifs par catégorie	
Autres	35
Cadres	12
Total	47

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**

Valorisation du bénévolat

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature distribuées ou consommés en l'état.

Les ventes des dons reçus en nature sont inscrites en produits e compte de résultat sous une rubrique spécifique.

Au sujet des dispositions de l'article 211-4 du règlement 2018-06, la Conférence des Evêques de France considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes.

En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles ans les comptes des Associations Diocésaines ne seraient pas compatibles avec ce statut.

Pour chacune des 49 paroisses, nous avons comme intervenant bénévole un comptable et un trésorier.

Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Provision pour indemnités de départ en retraite

Engagement retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	31 198.50		31 198.50

La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et de leur base de détermination est la suivante à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Le taux d'actualisation : 3,60 %
- Le taux de charges sociales : 38 %
- Turn over : 2 %
- Âge : 64 ans
- Table de mortalité INSEE 2024

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE 2025

Etat du contributeur (a)	Date (b) de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique (c) du contributeur	Nature (d) de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect (d) de l'avantage ou la ressource	Mode de paiement (d)	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource (d)
Diocèse de Lausanne	23/12/2025	autre personne morale	Intention de messes	Direct	virement bancaire	63 000 €

a) Les avantages et ressources sont regroupées par état

b) Les avantages et ressources sont classés pour chaque état par ordre chronologique en fonction de la date d'encaissement, ou pour une ressource non pécuniaire, la date à laquelle il est effectivement acquis ou la période durant laquelle il est accordé

(c) Indiquer s'il s'agit d'un état ou une collectivité, d'une autre personne morale, d'une personne physique

d) Conformément à l'article 4 du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021

**Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat**